

"Difficultés rencontrées lors de la prise en charge médicale en milieu carcéral: quelle formation?"

Virginie Belet, Faustine Etienne, Maude Plouvin, Audrey Ramò, Capucine Waridel

Introduction

Aujourd'hui, près de 1'000 personnes détenues séjournent dans les établissements pénitentiaires vaudois⁹. Ces établissements ont comme rôle d'assurer la garde, l'hébergement et le traitement des détenus. Le service de médecine et psychiatrie pénitentiaires (SMPP) répond à l'ensemble des besoins de santé de cette population¹⁰. La prison est un lieu de sanction, mais aussi un lieu de soins. Le système médical et pénitentiaire se doivent de répondre à ce paradoxe dans le respect des droits et de la dignité des personnes incarcérées. Dès lors, il est légitime de s'intéresser aux outils que le personnel des deux structures, médicale et pénitentiaire, ont à disposition. Dans ce cadre, la question de la formation nous semble particulièrement pertinente. C'est pourquoi nous nous posons la question suivante:

" Difficultés rencontrées par le personnel lors de la prise en charge médicale en milieu carcéral : la formation pour les soins est-elle suffisante ?"

L'organisation du système pénitentiaire et ses accords avec le système médical varient très fortement d'un canton à l'autre et d'un pays à l'autre. C'est pourquoi nous avons décidé de nous intéresser uniquement au canton de Vaud.

Méthode

Lors de ce travail, nous procédons à une approche inductive en nous basant uniquement sur des observations pour émettre des hypothèses. Pour réaliser cette étude qualitative, nous avons retenu deux méthodes. Premièrement, l'exploration de la littérature médicale et des recherches informatiques. Deuxièmement, nous avons mené des entretiens semi-structurés à l'aide de guides d'entretien avec différents acteurs du milieu carcéral, à savoir des médecins somaticiens et psychiatres, des infirmiers, un responsable formateur, des agents de détention et le directeur des Établissements Pénitentiaires de la Plaine d'Orbe (EPO).

Nous avons ensuite trouvé intéressant de comparer et de confronter les points de vue abordant les difficultés ainsi que la question de la formation de nos différents interlocuteurs.

Résultats

Nombreuses sont les difficultés qui ont été abordées lors de nos entretiens. Par soucis de pertinence, nous avons choisi de nous intéresser à celles qui ont été discutées par le plus d'intervenants.

- Secret médical : Pour les soignants, le secret médical semble être plus compliqué à respecter en milieu carcéral dont l'infrastructure, l'organisation et les principes divergent parfois considérablement de ceux qui régissent le système de santé. Les agents de détention que nous avons rencontrés trouveraient normal d'être informés de certaines données médicales concernant les détenus et en particulier pour mieux évaluer le risque qu'ils encourent dans certaines situations. Ce sujet est potentiellement source de tensions entre le personnel des deux systèmes.

- Infrastructure : Contrairement aux établissements médicaux, la priorité du milieu pénitentiaire est de garantir la sécurité. Le matériel médical à disposition sur place et les possibilités de transferts du site de la prison en milieu médicalisé externe sont limités. Ceci influence la prise de décisions et peut modifier les délais de traitements et la prise en charge des détenus. De plus, la prison est un milieu très hiérarchisé dans lequel le corps médical peut être sujet à une pression supplémentaire quant aux aspects juridiques et administratifs de sa pratique.

- Communication : La communication autour de la prise en charge médicale des détenus est compliquée par la multiplicité des intervenants du milieu carcéral et par les divergences, voire l'incompatibilité que présentent le contenu des cahiers des charges des acteurs du système médical et du système pénitentiaire. Concernant la formation nécessaire pour exercer en milieu carcéral, les médecins ont accès à des formations continues quelques jours par années et des colloques multidisciplinaires hebdomadaires. Les infirmiers ont l'obligation de suivre des cours d'évaluation du risque suicidaire et le BLS, en plus d'un module de formation somatique et de santé mentale. De plus, un CAS est disponible. Quant aux agents de détention, en plus d'un CFC, ils doivent suivre des cours de premiers secours ainsi qu'une formation avec le SMPP. A long terme, un brevet fédéral est obligatoire.

Discussion

Le corps médical préserve le droit d'accès aux soins, l'équité des soins et la confidentialité lors de la prise en charge médicale. Ces trois aspects sont parfois compliqués à mettre en oeuvre en prison, lieu avant tout de sanction. Le système médical doit s'intégrer au système pénitentiaire, tout en maintenant son autonomie. C'est ce qui semble être le défi majeur pour tous les intervenants du corps médical que nous avons rencontrés.

Un des objectifs du SMPP est de développer la formation dans les équipes pénitentiaires et en milieu universitaire¹⁰. Qu'en pensent nos différents intervenants?

- Les médecins ne semblent pas souhaiter la mise en place d'une formation supplémentaire ou d'une spécialisation en médecine carcérale, mais l'apprentissage « sur le tas » et l'amélioration de la communication avec le personnel pénitentiaire leur semble suffisant pour une pratique optimale.

- Les infirmiers que nous avons rencontrés sont actifs dans l'organisation et participe à l'évolution et à l'amélioration des formations proposées au corps infirmier. Ceci leur paraît essentiel pour une pratique clinique optimale en milieu carcéral. Il serait maintenant intéressant d'après eux de développer des formations communes aux différents acteurs de ce milieu et notamment avec les agents de détention, afin que chacun comprenne mieux le rôle des autres.

- Les agents de détentions ne souhaitent pas recevoir de formation supplémentaire en rapport avec les soins, mais aimeraient être moins mêlés à la prise en charge médicale des détenus, par exemple avec la mise en place d'une présence infirmière 24h/24h.

Tous nos intervenants sont convaincus que la formation améliore la prise en soins des personnes incarcérées, notamment dans la prise en charge clinique et les situations d'urgences. En revanche, tous soulignent que l'exercice de leur fonction relève également d'une forme de vocation plutôt que de la seule formation technique. De plus, certaines difficultés relevées sont d'ordre politique et économique, et la formation peut difficilement les influencer. Augmenter l'offre de médecins spécialistes en prison pourrait aussi participer à l'amélioration de la prise en charge médicale des détenus⁸. La communication entre tous les acteurs de ce milieu semble être l'outil principal dont dispose le système médical et pénitentiaire pour exercer leur métier dans des conditions favorables.

Conclusion

Les difficultés que rencontre le système médical en lien avec son intégration en milieu carcéral sont nombreuses et relèvent de registres différents. La question de la formation de tous les acteurs de ce milieu est en constante évolution. C'est un des moyens dont disposent ces deux mondes pour poursuivre l'amélioration de la prise en charge multidisciplinaire des personnes détenus et apprendre à travailler avec les difficultés que celle-ci implique. Il serait alors intéressant pour élargir ce travail, de s'informer et de s'interroger sur les autres ressources dont disposent le système médical et pénitentiaire, qui doivent inévitablement travailler en cohésion.

Références

1. Beer, D. et Gravier B. (2006). «La médecine générale en milieu de détention». Rev Med Suisse 2:2690-6.
2. Iten A., Gravier B. et Elger B. (2003). «Difficultés rencontrées lors de la prise en charge médicale de patients vivant en milieu carcéral». Rev Med Suisse 2435-22973
3. Walz C., Conus P. et Camus D. (1999). «La médecine pénitentiaire: des soins entre contraintes et accords». L'écrit n°21
4. Rieder J.-P., Bertrand D., Wolff H., Gravier B., Pasche C. et Bodenmann P. (2010). «Santé en milieu pénitentiaire : vulnérabilité partagée entre détenus et professionnels de la santé». Rev Med Suisse 257:1462-1465
5. Devaud C., Wasem L., Peer L. et Waeny J.(2005). «Conditions et environnement de travail des professionnels en prison : comparaison entre soignants et surveillants». Paris: Masson. Arch. mal. prof., 66, n°2, 131-139
6. Court M. «Evaluation de la pénibilité de la prise en charge des patients souffrant de troubles psychiques en milieu pénitentiaire». Mémoire de maîtrise en médecine n° 1828
7. Balmer A. et Locatelli L. (2013). «Soigner en milieu carcéral». Genève: Travail de Bachelor filière Soins infirmiers, Heds.
8. <http://www.24heures.ch/vaud-regions/Vaud-compte-sur-Geneve-pour-operer-ses-detenus/story/11936444>
9. <http://www.vd.ch/autorites/departements/dis/penitentiaire/>
10. http://www.chuv.ch/psychiatrie/fiches-psychiatrie_details.htm?fiche_id=311
11. <http://www.vd.ch/index.php?id=1699>

Mots clés : Prison; Soins; Difficultés; Formations; Médecine carcérale